

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 septembre 2012

L'an deux mille douze et le dix septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 31 août 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : P.MAURIN – J-L.CHAUSSIGNAND – C.CROZIER – D.AUZAS – M.JOLLIVET
– A.VOLLE – N.SALA – M.BEUGNET – A.CORNET – G.VERNET – M.HILAIRE -
J.TESTON**

Excusé : B.BOUAZZA a donné procuration à J-L.CHAUSSIGNAND.

Absents : B.DELAUZUN – D.FIALON

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

Objet : Syndicat du Bassin de l'Escoutay – Modification des statuts et retrait de la Commune.

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'approbation pour la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay.

En effet, la Communauté de Communes Berg Coiron dont une partie de son territoire est situé sur le bassin versant de l'Escoutay, souhaite adhérer au SIBE. Cette adhésion impliquerait alors de transformer le syndicat en syndicat mixte fermé.

Il présente le projet des nouveaux statuts annexés à la délibération du comité syndical du SIBE du 04 avril 2012. Délibération notifiée à la commune le 25 juin 2012.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, toute modification statutaire est soumise à l'approbation des Conseils Municipaux des communes membres.

HP

Il fait ensuite le point sur les travaux réalisés par le SIBE sur le territoire communal. Il s'avère que depuis 2009 rien n'a été entrepris : ni travaux d'investissement, ni entretien régulier. La rivière est à nouveau envahie par la végétation. Parallèlement la commune a versé 8 800 € au syndicat pour les exercices 2009-2010 et 2011 pour ses frais de fonctionnement.

Il s'interroge donc sur l'utilité de cette structure pour la Commune.

Comment, si le SIBE ne peut pas intervenir correctement sur les 4 communes actuellement membres, pourra-t-il le faire quand 5 autres communes (de la Communauté des Communes de Berg Coiron) adhéreront à leur tour ?

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- EMET un avis défavorable sur la modification des statuts du Syndicat de l'Escoutay.
- EMET un avis défavorable sur l'adhésion d'une partie de la Communauté de Communes Berg Coiron au Syndicat.
- DEMANDE le retrait de la Commune d'Alba la Romaine du Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Escoutay.

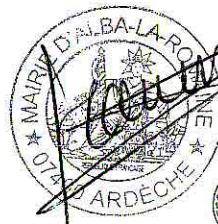
Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 10 septembre 2012.

POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 11 septembre 2012.

LE MAIRE

Pierre MAURIN



REÇU A
LA PREFECTURE LE

12 SEP. 2012